

Réunion du Conseil de quartier Brichambeau

COMPTE-RENDU

19/10/2016

20 H

Ecole élémentaire Paul Bert

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 28 personnes. Partenaires : M. François MOLINERO, Directeur de proximité à MMh, M. Willy PEPINO et M^{me} Patricia PAUL, Sauveteurs volontaires de proximité de l'association Grand Nancy Défibrillateur ; M. Pol-Albert BUGNOT, Président de l'association vandopérienne de Médiation sociale, M. Mouad ECHCHAREF et M. Rachid ABOU-MOUSSA, Médiateurs de nuit. Elus : M. le Maire Stéphane HABLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M^{me} Marie-Agnès ROUILLON, Adjointe déléguée à l'Enseignement, M. Bertrand YOU, Conseiller délégué à l'Ecologie urbaine. Fonctionnaires : M. David QUILLERE, Directeur de Cabinet, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative.</p>

Ordre du jour :

- Présentation des missions des sauveteurs volontaires de proximité
- Avancement des constructions des bâtiments de MMh
- Rénovation thermique des maisons du quartier

En introduction, Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur présence et présente les élus, les partenaires et les agents municipaux présents. Il énumère les points à l'ordre du jour puis donne la parole aux bénévoles de l'association Grand Nancy Défibrillateur.

Un habitant interpelle les élus. Il trouve curieux que les échanges avec les habitants soient relégués à la fin de l'ordre du jour. Il estime que les points mis à l'ordre du jour ne sont pas inintéressants, mais qu'ils ne reflètent pas les préoccupations des riverains. Il est soucieux de l'environnement et surtout du bruit causé par l'autoroute qui longe le quartier Brichambeau et regrette que ce problème perdure depuis des années. Il a assisté à une réunion avec la DREAL mais il regrette l'absence de compte-rendu de cette réunion et il déplore que rien ne change. Il assure qu'il y a de nombreux habitants qui ne viennent plus aux réunions à cause de cela.

Un autre habitant ajoute que la réalisation de ce mur était prévue pour le printemps 2017. Il y avait des informations précises qui ont été données lors de cette réunion. Mais on n'a pas de suivi.

Monsieur le Maire répond qu'un mur antibruit doit être installé par l'Etat. Le Préfet s'y était engagé mais il ne l'a pas fait. Sur ce sujet, les élus municipaux se sont battus pour que cela aboutisse, mais cela n'a finalement pas encore été programmé. Monsieur le Maire ajoute que lorsque les services municipaux organisent une réunion, il y a un ordre du jour et un compte-rendu est systématiquement rédigé et envoyé aux personnes présentes.

M. Donati complète en rappelant que la réunion avec la DREAL a eu lieu en janvier 2016. Elle avait donné des résultats qui laissaient optimistes les participants, dont un habitant, pour la suite des événements. Le projet est prêt et chiffré.

M. Carpena ajoute que la municipalité va recontacter la DREAL et les questionner sur la suite donnée à ce projet.

I. Présentation des missions des sauveteurs volontaires de proximité :

M. Pépino : « *Je suis sauveteur volontaire de proximité. Vous avez peut-être lu dans la presse locale récemment le sauvetage au lycée Chopin d'une jeune élève par deux élèves de 15 et 17 ans qui ont été formés aux gestes de premiers secours. Ils ont détecté tout de suite son arrêt respiratoire et ont pu réagir immédiatement. Ils ont commencé le massage cardiaque avant l'arrivée des pompiers. La jeune fille est saine et sauve à l'hôpital. C'est un scénario exemplaire par l'implication des jeunes qui connaissent les gestes d'urgence et savent quoi faire tout de suite, ne pas rester seul, appeler les élèves qui savent comment réagir.*

Nous cherchons de nouveaux sauveteurs volontaires de proximité : il s'agit d'un habitant d'un quartier, qui a chez lui un défibrillateur portatif et qui peut être appelé pour prodiguer les gestes d'urgence, dans un rayon de 3 à 5 minutes à pied autour de son domicile. J'invite les habitants du quartier à y participer. Il y a une formation gratuite de prévue, de 3 heures par an renouvelée chaque année. Actuellement, on compte une trentaine de sauveteurs sur Vandœuvre et une personne dans votre quartier. Lorsqu'on est chez soi, on le signale sur le site et on est susceptible d'être appelé. Sur le Grand Nancy, soit sur 20 communes, on compte en moyenne deux arrêts cardiaques par semaine. »

Une sauveteuse volontaire de proximité, habitant dans le quartier de Brichambeau, témoigne sur son expérience, en complément à la présentation de M. Pépino.

Le président de l'association des médiateurs ajoute : *« Six médiateurs vont suivre la formation prochainement. Ce n'est pas courant que tout le personnel d'une association soit formé en même temps. Pour l'instant, nous nous heurtons juste à un petit problème d'organisation pour être opérationnels : comme les médiateurs de nuit tournent sur toute la ville, comment dire où ils se trouvent dans la ville à chaque instant au SAMU ? S'ils sont à Brabois et qu'ils sont appelés par les urgences pour intervenir dans un autre quartier, c'est compliqué. On va voir s'ils peuvent prendre une permanence à leur bureau. »*

M. Donati : *« Si demain, je veux être sauveteur volontaire, que dois-je faire ? »*

M. Pépino : *« Il faut contacter le service santé de la mairie. »*

Une habitante souhaite savoir *comment joindre le sauveteur de proximité.*

M. Pépino : *« Les habitants ne contactent pas directement le sauveteur de proximité. C'est le SAMU qui le contacte. Il faut que le Sauveteur volontaire de Proximité donne ses disponibilités sur le site internet des secours. Les agents du SAMU savent qui est disponible et à quel moment et en fonction des besoins, ils contactent le sauveteur de proximité concerné. »*

Monsieur le Maire émet le souhait que les représentants associatifs soient tous formés aux massages cardiaques et à l'utilisation d'un défibrillateur.

M. Donati ajoute qu'il y a des défibrillateurs dans tous les lieux publics de la ville.

Un défibrillateur peut-il être utilisé par n'importe qui ?

M. Pépino : *« Oui, en ce qui concerne les défibrillateurs automatiques, car ils donnent les consignes oralement. Un décret est passé dans ce sens, dégageant la responsabilité de la personne qui utilise la machine. Les défibrillateurs sont régulièrement contrôlés, comme les extincteurs. »*

II. Avancement de la construction des bâtiments MMh :

M. Molinero : *« Ce programme a déjà été présenté par l'architecte en charge du projet. C'est le premier programme de bâtiments passifs sur la ville pour MMh, avec l'aide du Conseil départemental, de la ville et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. Son coût est de 2 millions d'euros, avec un financement par la Caisse des Dépôts et Consignations et des subventions du Conseil Départemental, de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et sur les fonds propres de MMh.*

Ce programme comporte deux bâtiments : la résidence Myosotis et la résidence Solatium. La résidence Myosotis est une pension familiale composée de 25 studios gérés par l'ARS, destinés aux personnes en difficulté hébergées temporairement, avant leur entrée dans le parc locatif classique. La résidence Solatium (un bâtiment R+2) est composée de 14 appartements (12 T2 à 375 €/mois hors charges pour 50 m² et 2 T3 à 520 €/mois hors charges pour 71 m²) destinés aux seniors, dispose d'équipements adaptés, notamment un ascenseur et la proximité des commerces et des services. Ces bâtiments passifs consomment beaucoup moins que la moyenne nationale d'un logement : 51 Kilo Watts/h /m² au lieu de 251 à 300 Kilo Watts/h/m².

Sur une surface de 70 m², les charges annuelles sont de 400 euros seulement.

Au début, les locataires seront accompagnés pour la gestion du chauffage et pour l'aération des logements.

Actuellement, le gros œuvre a été réalisé. La livraison est prévue pour la fin 2017. Les logements témoins seront visitables fin mars début avril 2017. » Le représentant de MMh propose d'organiser une visite sur place à cette occasion, à toute personne intéressée.

Monsieur le Maire intervient : « *Construire un bâtiment passif était une exigence de la mairie, pour montrer quelque chose d'innovant. A Vandœuvre, cela fait 40 ans que les bailleurs sociaux construisent. Pour beaucoup d'habitants, le chauffage urbain est trop cher. Les charges sont trop lourdes. Avec un bâtiment passif (qui chauffe l'eau et le logement), les charges sont divisées par trois. Les coûts de construction d'un tel bâtiment sont seulement de 15 % plus élevés qu'un autre bâtiment. C'est une vitrine pour la ville. C'est le premier bâtiment passif sur la ville, c'est vraiment important. Deux futurs quartiers sont prévus, à l'emplacement de l'ancien pôle de l'eau et sur Faron. Si ce genre de bâtiment marche bien, nous demanderons aux bailleurs et aux promoteurs immobiliers d'utiliser cette technique pour les logements à venir.* »

Un habitant souhaite savoir à qui seront attribués ces logements.

M. Molinero : « *Les logements de la résidence Solatium seront attribués à des seniors qui habitent déjà à Vandœuvre, selon les conditions d'attributions habituelles des logements sociaux, sous conditions de ressources. Il suffit de déposer un dossier à MMh. Les dossiers de demande seront ensuite étudiés avec la ville qui sera co-décisionnaire.* »

III. Rénovation thermique des maisons du quartier :

M. Carpena : Les maisons se trouvant dans le périmètre d'une église classée, Saint François d'Assise, et les maisons ayant été conçues par l'architecte Jean Prouvé, à chaque demande d'isolation par l'extérieur, l'Architecte des Bâtiments de France refusait. Il fallait donc trouver un moyen pour permettre aux habitants d'effectuer des travaux d'isolation pour réaliser des économies d'énergie en accord avec les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.

M. Carpena présente ensuite **les fiches techniques** qui ont été déclinées **pour les trois différents types de maisons** rencontrées dans le quartier, suite à de nombreuses réunions de travail entre le CAUE, la mairie et l'Architecte des Bâtiments de France. Ces fiches sont destinées aux propriétaires des maisons et aux entreprises du bâtiment qui interviennent dans les travaux, afin qu'ils sachent quels travaux sont possibles, pour que le permis de construire soit accepté.

Une étude a été menée par la CUGN, complétée par un passage d'une caméra thermique. Cette étude montre la présence de fuites thermiques le long des fenêtres et des murs et donc la nécessité de travaux d'isolation. L'idée principale est de sauvegarder l'aspect des maisons, tout en les rénovant pour qu'elles correspondent aux normes d'économies d'énergie actuelles.

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été modifié : il n'est plus possible de construire dans le jardin, mais seulement une extension sur les façades arrières des maisons ou un garage de 20 m² au bout du jardin, à condition d'avoir une voirie qui longe la parcelle.

Un habitant demande si ces fiches sont disponibles en mairie.

M. Carpena répond par l'affirmative, auprès du service Urbanisme. « *Elles servent surtout lors du dépôt d'un permis de construire (par exemple pour l'isolation de la façade). On dispose d'un exemplaire du dossier provisoire pour permettre aux habitants de réaliser les travaux.* »

Un autre habitant : *Il y a un mur de deux mètres dans la rue des Myosotis et deux extensions, deux terrasses : cela ne respecte pas le PLU !*

M. Carpena : « *Au niveau de l'espace public, la clôture entre le terrain et la voirie doit être composée d'un mur avec un grillage et l'ensemble doit faire au maximum 1,80 m. Ce mur surmonté d'un grillage doit être doublé d'une haie de végétation.* »

Une habitante : « *Mon voisin a créé une extension. Il a mis un chéneau et les eaux de pluie vont dans le mur mitoyen. Cela dégrade la maison d'à côté !* »

Monsieur le Maire répond qu'il existe des règles en matière d'urbanisme. S'il y a un problème, il propose que la responsable du service Urbanisme se rende sur place pour le constater. Et s'il s'agit d'un conflit de voisinage, il propose de faire intervenir le médiateur de jour.

Monsieur You complète la présentation de Monsieur Carpena : « *La mairie propose d'attribuer, jusqu'à la fin de*

l'année 2016, des subventions aux habitants qui s'engagent dans des travaux d'économies d'énergie. Pour en bénéficier, il faut que les travaux réalisés suivent les règles architecturales du CAUE. Actuellement, neuf habitants ont demandé cette subvention. Trois demandes ont été validées, les autres sont en cours de travaux. Si cela vous intéresse, il faut contacter le service Développement Durable ou le service Urbanisme. Le document expliquant les règles architecturales à suivre est disponible en mairie auprès de ces deux services. »

Avez-vous des exemples de travaux qui donnent droit à cette subvention ?

M. You : « Une chaudière changée donnera droit à une subvention qui sera versée à la fin de l'année, après les travaux. »

Est-ce une subvention qui s'ajoute à celles qui existent déjà ?

M. You : « Oui, il existe beaucoup d'autres subventions. Il y en a qui sont réservées aux personnes non imposables et d'autres qui donnent droit à des crédits d'impôts. La subvention municipale est accessible à tout le monde, personnes à revenus modestes ou non. »

Une habitante demande comment procéder : « Il faut faire faire un devis des travaux ? »

M. You : « Oui, bien sûr. Et il est ensuite accepté ou refusé par la CAUE. »

Une habitante a remarqué que les personnes qui rallongent leur salle à manger sur l'arrière créent ensuite un mur brise-vue le long de leur parcelle et se demande s'ils sont autorisés par le PLU.

M. Carpena répond que « cette question reste en suspens. Une discussion s'est engagée entre la ville et l'Architecte des Bâtiments de France pour éviter la construction de murs trop longs sur certaines petites parcelles, pour éviter de gêner le voisin. On tolère une occultation à l'arrière, pour la terrasse, mais pas sur toute la longueur du terrain. »

IV. Echanges avec les habitants :

STATIONNEMENT :

Un habitant s'interroge sur le **devenir du terrain** situé à **côté du terrain de football** de l'école élémentaire Paul Bert. Il relève aussi un problème de stationnement sur ce secteur, avec fréquemment des voitures sur les pelouses, si bien que la végétation a disparu. 10 à 15 voitures se garent à cet endroit, alors qu'à côté, il existe une grande surface goudronnée qui pourrait servir de parking.

Réponse de Monsieur le Maire : Il faut se rendre sur place. Sur ce terrain, il pourrait y avoir des espaces verts ou une aire de jeux pour les enfants.

M. Donati est conscient de la demande de stationnement et d'aire de jeux pour les enfants, mais il faut budgétiser un tel projet.

ACTION : Aller voir sur place avec les Sces Techniques.

Un habitant de la rue des Glaïeuls est gêné par le **stationnement des camionnettes d'Emmaüs** dans sa rue les jours de fermeture d'Emmaüs.

Monsieur le Maire demande au directeur de Cabinet de convenir d'une date de rendez-vous avec le directeur d'Emmaüs et les médiateurs pour trouver une solution.

Une habitante ajoute que de **nombreuses voitures sont garées sur les trottoirs** dans le quartier.

Monsieur le Maire : « Nous avons négocié avec MMh pour que leur projet immobilier prévoie des places de stationnement publiques. Il y en aura 35, disponibles pour tout le monde. »

M. Donati rajoute que ce **parking de 35 places** est financé par la ville. Il sera réalisé à la fin des travaux de l'actuel projet immobilier de MMh. L'emplacement est actuellement occupé par la base de vie du chantier. Il est prévu une entrée du parking par la rue des Myosotis et une sortie par la rue des Acacias.

CIRCULATION ROUTIERE :

Un habitant estime qu'il y a un nombre croissant de véhicules qui passent par le quartier et prennent la rue des Acacias comme axe de traversée. Il redoute que la situation empire, avec la construction de l'éco-quartier Biancamaria. Il remarque aussi que la zone limitée à 30 km/h n'est pas respectée par les automobilistes.

M. Donati répond qu'il y a eu plusieurs visites sur place dans le cadre de l'atelier de quartier, pour apaiser la circulation dans la rue des Acacias, à l'arrière de l'école élémentaire Paul Bert. On a réfléchi à la pose de chicanes comme dans la rue de la Persévérance pour dissuader les automobilistes de prendre ce raccourci. Il précise aussi qu'il est prévu de rénover cette rue, elle est prévue au budget, mais seulement après les travaux de MMh.

Une habitante demande s'il est possible de **réaliser un marquage au sol à partir du rond-point** situé au début de la rue des Acacias pour bien indiquer le double sens, au début de l'allée des Acacias.

M. Carpena situe le point de dangerosité de la rue des Acacias au niveau de son virage. Mais il acquiesce au sujet du marquage au sol du double sens.

Un habitant signale les difficultés de circuler au carrefour de la rue du 8^{ème} R.A. et de l'Avenue des Acacias, juste après Emmaüs, avec la priorité à droite qui n'est pas respecté, les voitures qui s'avancent et gênent la circulation dans ce carrefour. Il suggère l'installation d'un feu tricolore.

M. Donati est conscient que dans la rue du 8^{ème} R.A., les automobilistes roulent vite et il y a beaucoup de circulation. De leur côté, les habitants de l'éco-quartier Biancamaria éprouvent des difficultés à sortir de leur quartier. Nous avons rencontré les agents métropolitains à ce sujet. Il a été décidé par les élus en relation avec la Métropole de mettre des feux au carrefour des rues du 8^{ème} RA et Biancamaria. Mais il convient aussi de revoir la circulation dans toute la rue du 8^{ème} R.A. et d'envisager des aménagements pour ralentir les automobilistes. Une étude va être demandée à la Métropole.

Un habitant se demande si, en raison du nombre de voitures qui passe par ce carrefour, il ne serait pas obligatoire d'y créer **un rond-point**.

M. Carpena répond qu'il faut beaucoup de place pour réaliser un rond-point et que la voirie est a priori trop étroite pour en accueillir un. Il faut aussi que les bus puissent passer et se croiser car ils circulent dans les deux sens.

AIRE DE JEUX :

Un habitant regrette la **disparition du terrain de basket de Batigère** et souhaiterait qu'une structure de jeux soit créée car les jeunes doivent se rendre sur Vand'Est, où le city-stade est très souvent occupé par des adolescents.

Monsieur le Maire répond que le terrain envisagé appartient à Batigère. Les paniers de basket ont été ôtés à la demande de riverains car cela occasionnait des nuisances sonores. Il envisage d'accueillir les enfants de Brichambeau sur un terrain de sport à Faron, mais à moyen ou à long terme.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Une habitante signale l'éclairage public au stade de football qui reste allumé la nuit. Des jeunes bricolent l'interrupteur du boîtier électrique qui se trouve dans les vestiaires du stade de football.

Monsieur le Maire demande au directeur de Cabinet de faire un diagnostic sur place et de faire en sorte que ce boîtier ne soit plus accessible au public.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation et les invite à partager le verre de l'amitié.

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Recontacter la DREAL au sujet du projet de mur antibruit et organiser une réunion publique sur ce sujet.	Développement durable	Avant la fin de l'année.
Organiser une visite sur place sur le terrain jouxtant le terrain de football ; y envisager du stationnement ou une aire de jeux.	Services Techniques et Démocratie participative.	Fin novembre début décembre 2016
Rencontrer le directeur d'Emmaüs pour les inciter à ne pas garer leurs camionnettes dans la rue des Glaïeuls lorsqu'Emmaüs est fermé	Directeur de Cabinet	Dès que possible
Rendre inaccessible au public le boîtier électrique qui commande l'éclairage du stade de football du quartier. Voir sur place avec le service électricité de la ville.	Services Techniques / CTM	Dès que possible
Demander une étude d'aménagement du carrefour de la rue du 8 ^{ème} R.A. et de l'Avenue des Acacias à la Métropole.	Relations avec la Métropole	Afin la fin novembre 2016

Médiateurs de nuit : **Tél. : 06 46 78 74 44 / 06 27 36 73 18**

Horaires : Lundi : 19h à minuit / Mardi : 18h à 1h / Mercredi et jeudi : 19h à 2h30 / Vendredi : 19h30 à 2h30

Samedi : 19h30 à 2h30 / Dimanche : 19h à minuit

Médiateur de jour : du lundi au vendredi. **06 44 29 10 80**